

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 6 mars 2024

Madame la Rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
(Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable de l'INSPE du site
départemental de Seine-et-Marne
(Pour information)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Appel à candidatures pour un poste de professeur(e) – coordonnateur ou coordonnatrice d'Unité localisée pour l'inclusion scolaire – Rentrée scolaire 2024/2025

Poste vacant :

Un poste de professeur(e) – coordonnateur ou coordonnatrice d'Unité localisée pour l'inclusion scolaire à la rentrée scolaire 2024-2025.

Lieu d'affectation : école élémentaire publique « Les 2 Parcs » à Champs-sur-Marne

MISSIONS : Se référer à la fiche de poste n°20 A (fiche jointe)

I. Conditions et modalités de candidatures

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Etre enseignant(e) du 1er degré, titulaire du CAPPEI, (ou d'un diplôme équivalent).
Certifié en LSF niveau B2.

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 15 mars 2024.**

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Mme MANCEL – **par mél uniquement** : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr , **avant le 20 mars 2024.**

- **Entretien devant une commission**

Les candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se tiendra **courant avril 2024.**

II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat

III. Conditions de nomination

Les candidats retenus seront nommés pour une année et conserveront le bénéfice de leur affectation si elle est détenue à titre définitif.

Pour la Rectrice et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,


Valérie DEBUCHY

Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement

Fiche n° 20 A

Professeur(e)-coordinateur ou coordinatrice d'Unité localisée pour l'inclusion scolaire

Profil du poste :

Enseignant du 1^{er} degré spécialisé, titulaire du CAPPEI

Certifié en LSF niveau B2

Autorité hiérarchique :

L'IEN du Pôle Ecole Inclusive et l'IEN de la circonscription de Champs sur Marne

Lieu d'affectation :

Ecole Les 2 Parcs à Champs sur Marne

Niveau d'enseignement :

Elémentaire

Cadre de référence :

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République

Décret n° 2006-509 du 3 mai 2006 relatif à l'éducation et au parcours scolaire des jeunes sourds

Circulaire n° 2017-011 Mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd

Conditions de service :

Obligation Réglementaire de service (ORS) : 21 heures hebdomadaires d'enseignement devant élèves, 3h hebdomadaire Rôle de Personne Ressource

108 heures annuelles (réunions et 18h de formation continue)

Compétences et qualités requises

- Avoir de bonnes connaissances des besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de surdité.
- Avoir des compétences pédagogiques et didactiques sur les différentes modalités de communication alternative ou de soutien à la communication.
- Connaissance de la surdité, des éventuels troubles associés et de leurs impacts sur le développement de l'enfant et sur les apprentissages.
- Connaissances des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées.
- Faire preuve de qualités relationnelles avérées et posséder de réelles capacités à travailler en équipe.

Missions de l'enseignant :

- Mise en œuvre de coopérations avec les équipes pédagogiques de l'école élémentaire
- Assurer l'enseignement en LSF et de la LSF pour la maîtrise du Socle Commun de Connaissance de compétences et de culture et les éléments du programme
- Choisir les méthodes adaptées aux capacités des élèves sourds, avec troubles associés éventuels, difficultés d'apprentissage
- Concevoir et mettre en œuvre des séances de co-intervention ou de co-enseignement avec les autres enseignants de l'école
- Participer à la mise en œuvre de chaque Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)
- Coordonner ses actions avec celles des équipes pédagogiques, soignantes (soins libéraux, infirmière etc...) et socio-éducatives (SSEFS)
- Être identifié comme personne ressource auprès de la communauté éducative (mise en œuvre des adaptations pour les ESH, contribution à la réussite de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, coordination d'actions concertées entre les membres de la communauté éducative).